

RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00677

Numéro SIREN : 440 186 120

Nom ou dénomination : S.E.C.C.

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2022 sous le numéro de dépôt 3697

S.E.C.C.

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros

2 rue des bons enfants
21000 Dijon

R.C.S. DIJON 440 186 120

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 27 AVR. 2022
sous le n° A 2022/3697

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
« S.E.C.C »
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Sophie Legros

Compagnie Régionale des
commissaires aux comptes
de Dijon
SIREN 811 898 428

10 bd de la trémoille
21000 DIJON
Téléphone : 06.85.01.41.32

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 1^{er} mars 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la situation de la société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

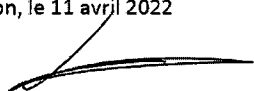
Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dijon, le 11 avril 2022


Sophie Legros
Commissaire à la transformation